

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agen, le 21 août 2021

Gel du 4 au 8 avril 2021 sur abricotiers, cerisiers, nectariniers, pêchers et pruniers de table

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) du 7 juillet 2021 a reconnu le caractère de calamité agricole suite au gel du 4 au 8 avril 2021 pour l'ensemble des communes du département pour les pertes de récoltes sur abricotiers, cerisiers, nectariniers, pêchers, pruniers de table et pruniers d'ente.

Les dossiers de demandes d'aide seront déposés par **télédéclaration** sur TELECALAM accessible sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> **du 26 août au 27 septembre 2021 inclus.**

Les exploitants ayant des pertes de récoltes sur pruniers d'ente ne sont pas concernés par cette 1^{ère} période d'ouverture. En effet, les quantités récoltées agréées de pruneaux ne sont pas encore connues. La période définie pour les producteurs de prunes d'ente sera précisée ultérieurement.

Une 2^{ème} période d'ouverture de télédéclaration devrait avoir lieu au plus tôt à partir de mi-octobre pour les pertes sur fruits à pépins et fruits à coque.

Les conditions d'éligibilité, les modalités de dépôt de la demande et un guide d'aide à la télédéclaration sont précisés sur le site des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/les-calamites-agricoles-a265.html>


Le service d'économie agricole peut être contacté pour toute information complémentaire :

- par mel : ddt-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr
- par téléphone : 05.53.69.34.93

SService de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 05 53 77 61 92 / 61 90

Mél : pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr

 @prefet47

Place de Verdun
47920 AGEN CEDEX 9